

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 6 (1978)

DOI: 10.11588/fr.1978.0.49175

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

gewordenen Einung der westeuropäischen Monarchien, die letztendlich über die imperiale Konzeption Friedrichs I. siegen sollte. Der Integrationseffekt der alexandrinischen Partei dürfte die einschüchternde Wirkung auf die Gegenseite bei weitem überstiegen haben. Letztlich war das Konzil von 1163 die nach innen und außen gerichtete Selbstdemonstration politischer Stärke an der Peripherie des Stauferreiches, die nach 1159 verstärkt in den Brennpunkt europäischer Machtpolitik rückte.

Bernd SCHNEIDMÜLLER, Frankfurt am Main

Papsturkunden in Frankreich, Neue Folge Bd. 7: Nördliche Ile-de-France und Vermandois, hg. von Dietrich LOHRMANN, Göttingen (Vandenhoeck u. Ruprecht) 1976, XIV–691 S. (Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften in Göttingen, Phil.-hist. Kl., 3. Folge, 95).

Inaugurée entre 1906 et 1913 par les publications de W. Wiederhold sur la Franche-Comté, la Bourgogne et la Bresse, le Dauphiné, le Berry, l'Auvergne, le Poitou, la Gascogne et la Guyenne, la collection des »Papsturkunden in Frankreich« connut un nouveau départ lorsque H. Meinert puis J. Ramackers éditérent, de 1932 à 1958, les bulles pontificales relatives à la Champagne, à la Lorraine, à l'Anjou, au Maine, à la Bretagne et à l'Orléanais. Après une longue interruption au cours de laquelle se posa le problème du support logistique de l'entreprise, la recherche put reprendre grâce au soutien fourni par le nouvel Institut historique allemand de Paris. Aujourd'hui, D. Lohrmann présente un important volume consacré à l'Ile-de-France septentrionale et au Vermandois. L'ouvrage tranche sur les précédents par sa conception d'ensemble. La crise des années soixante a eu ceci de bon qu'elle a permis de redéfinir les buts de la collection et de redécouvrir certaines options jadis indiquées par le fondateur, P. Kehr, et trop vite négligées par ses premiers collaborateurs.

Dans un avant-propos très ferme, D. Lohrmann expose les principes qui l'ont guidé. Le premier consiste à regrouper les documents sous la rubrique de chaque destinataire. Cela revient à reconstituer les fonds d'archives dispersés à la Révolution. Ainsi les bulles de l'évêché de Noyon doivent être collectées dans trois dépôts d'archives et à Paris. Or pour donner à chacune d'entre elles sa véritable signification, il convient de l'insérer parmi d'autres actes qui en expliquent la genèse et en précisent la portée. Le second principe est analogue au premier. Il s'agit de replacer les documents dans leur contexte géographique réel, c'est-à-dire celui des anciens diocèses, abusivement masqués par le découpage en départements. Pour les établissements religieux antérieurs à 1197, date limite retenue pour l'édition des actes pontificaux, il n'est pas de cadre mieux approprié. La référence faite sur la couverture aux provinces d'Ancien Régime n'a qu'une valeur approximative et traditionnelle de localisation. C'est dans les diocèses de Beauvais, Noyon, Senlis, Soissons et accessoirement Laon que se déroule l'enquête. Tant au point de vue archivistique que topographique, ce choix ne peut que satisfaire l'historien.

L'ouvrage se décompose en deux parties inégales puisque la première, de 200 pages environ, en représente le tiers. Cette première partie est consacrée au classement et à l'analyse des documents par diocèse et par destinataire à l'intérieur de chaque diocèse. L'auteur décrit d'abord à grands traits le territoire et son chef-lieu, ses subdivisions féodales ou ecclésiastiques, les principales fondations monastiques qui ont marqué son histoire; les luttes qui ont éventuellement opposé évêque, noblesse et communes, et il mentionne pour finir le nom des érudits dont les travaux méritent toujours d'être consultés. Suivent la liste des sources manuscrites conservées localement dans les dépôts d'archives départementaux, les bibliothèques publiques ou privées, les institutions hospitalières, ou à Paris, puis une copieuse bibliographie incluant aussi bien les inventaires sommaires des archives que les recueils ou catalogues d'actes imprimés ou encore les ouvrages et articles d'érudition. Après l'évêque, les autres destinataires font l'objet d'une présentation conçue sur le même modèle. Chanoines de la cathédrale ou des collégiales séculières, chanoines réguliers, bénédictins, cisterciens, prémontrés, fontevristes, nonnes du Paraclet, ordres militaires, hôpitaux et léproseries sont successivement décrits dans une courte notice historique complétée par des références archivistiques ou bibliographiques. L'ouvrage constitue donc un excellent instrument de travail ainsi qu'un précieux répertoire de tous les établissements religieux antérieurs au XIII<sup>e</sup> siècle.

Pour chaque destinataire, D. Lohrmann a dressé les registres non seulement des bulles pontificales mais aussi des jugements rendus par les délégués du Saint-Siège, sur mandat spécial de celui-ci. Il mentionne aussi les documents perdus en citant les textes – lettres ou chroniques – qui y font allusion. Les actes publiés dans la seconde partie de l'ouvrage sont signalés par un astérisque. Pour les autres, des renvois sont faits aux éditions critiques ou aux grandes collections. Quand une intervention pontificale n'est connue que par une mention tardive dans un inventaire ou une histoire manuscrite, l'auteur a pris le parti de citer textuellement le passage de cet inventaire ou de cette histoire. Le cas s'est produit, à Noyon, pour les ordres militaires, mais il est relativement fréquent dans les autres diocèses en raison des pertes occasionnées par la Révolution. D. Lohrmann a voulu être plus complet que ses devanciers. Il procure à ses lecteurs non pas des pièces isolées mais de véritables dossiers documentaires qui facilitent l'interprétation. Les utilisateurs de son livre ne peuvent que s'en réjouir et l'en féliciter.

L'édition des textes occupe plus des deux tiers du volume, et comporte 371 numéros. Elle est suivie d'une table de concordance avec les registres de Jaffé. Prédecesseur de D. Lohrmann, J. Ramackers avait adopté le principe de publier tout ce qui n'avait pas été signalé comme imprimé par Jaffé. Ce choix avait l'inconvénient d'exclure beaucoup d'actes égarés dans des revues locales, d'accès difficile, surtout pour des étrangers. C'est pourquoi D. Lohrmann, à juste titre, a décidé de retenir, outre les documents inédits, tous ceux qui avaient été mal édités ou qui se trouvaient isolés dans des publications quasi confidentielles et même dans Pflugk-Hartung, dont il faut reconnaître qu'il n'est guère pratiqué en France. Aux actes pontificaux, à ceux des légats *a latere* et des cardinaux investis de pouvoirs spéciaux et temporaires, il ajouta aussi les décisions des ju-

ges locaux mandatés par le pape. Restaient les actes émanés des légats permanents dont les interventions n'avaient pas besoin d'être motivées par Rome. Les uns, qui tiennent dans les archives la place des documents pontificaux disparus, ont été retenus pour l'impression. Les autres, simplement analysés, ont été renvoyés aux registres de la première partie.

Dans la présentation des actes, des améliorations portant sur les analyses (plus détaillées), la datation (plus serrée), la ponctuation (plus stricte), les annotations (plus abondantes) ont été recherchées. Tous les diplomates auront intérêt à en méditer le bien fondé. Si les formules de chancellerie les plus banales ont été abrégées, la phraséologie des grands privilèges a été reproduite chaque fois que des variantes significatives l'exigeaient. Les annotations éclairent d'un jour assez cru les incertitudes orthographiques ou textuelles et par conséquent, le degré de fidélité des copistes.

Il serait vain de prétendre détailler ici l'apport d'un tel recueil. L'auteur lui-même en souligne l'intérêt pour l'étude de la juridiction pontificale à ses débuts. Il indique aussi à quel point la documentation ainsi rassemblée éclaire les institutions de l'Eglise en France et procure un riche matériel pour la connaissance de la géographie historique, en particulier sous l'angle domanial. L'abondance des données topographiques est exceptionnelle. Aussi n'a-t-il pas été possible de procéder à l'identification de tous les noms propres. Les établissements ont été généralement situés en fonction de leur distance à vol d'oiseau par rapport au chef-lieu du diocèse. Seuls les endroits significatifs pour le déroulement des événements et par conséquent pour l'exploitation immédiate des sources ont, au fil des pages, fait l'objet d'une localisation. Le lecteur ne trouvera pas d'index des noms de personnes et de lieux, mais simplement une liste de destinataires comprenant «aussi bien les personnes que les établissements nommés dans l'adresse, que ceux qui ont obtenu l'expédition d'un acte pontifical envoyé par un tiers; les parties adverses dans un procès et les excommuniés par l'ordre du pape; les juges délégués répertoriés en leur qualité de destinataires d'un mandement pontifical, qui est souvent perdu». Pour employer une métaphore économique que justifie pleinement le prix du papier imprimé, l'auteur a conditionné son matériel documentaire jusqu'au point où il devenait utilisable pour l'usager, mais pas plus. C'est aussi à ce dernier qu'est laissé le soin d'éprouver ce matériel, et dans les cas douteux, d'en apprécier l'authenticité.

Quelle qu'ait été l'attention apportée à la confection d'un tel recueil, il reste toujours des inexactitudes ou des omissions qu'un recenseur a l'obligation de relever, ne serait-ce que pour montrer l'intérêt qu'il a pris à la lecture. Voici donc une liste d'observations susceptibles de contribuer modestement à l'amélioration d'une seconde édition. A la différence de son prédécesseur Sanson, ou de son successeur Guillaume aux Blanches Mains, l'archevêque de Reims Henri de France n'a jamais exercé les fonctions de légat (p. 8). Le nombre des saints Arnoul honorés dans la province ecclésiastique de Reims s'élevant au moins à quatre, il eut été souhaitable d'identifier celui de Crépy-en-Valois – probablement l'évêque de Tours martyrisé vers 534 dans la forêt d'Yveline (p. 84). A la bibliographie relative à la collégiale de Saint-Fursy de Péronne il convient d'ajou-

ter le recueil des chartes récemment publiées par W. M. Newmann (p. 111). Le domaine d'Athies en Picardie, ancienne possession de l'Eglise de Reims, n'a pas été donné par l'archevêque Adalbéron à l'abbaye de Saint-Thierry au IX<sup>e</sup> siècle mais au X<sup>e</sup> siècle (p. 129). La collégiale castrale de Château-Thierry était placée sous le double patronage de Notre-Dame et Saint-Sénery (p. 159). Les droits de l'archevêque de Reims sur l'abbaye d'Orbais, comme successeur du fondateur saint Rieul, furent presque totalement oblitérés au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle par ceux des comtes de Champagne (p. 179). A propos de Nogent-l'Artaud, il n'est pas inutile de recourir à Dom ANGER, *Les dépendances de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés*, 1907-9 (p. 185). Le prieuré clunisien de Montléan à Montmirail était rattaché à celui, plus important, de Coincy (p. 186). Pour Saint-Thibaud de Bazoches, prieuré de Marmoutier, l'acte de fondation a été édité dans la «*Gallia Christiana*», inst. 103, n° 10 (p. 189). Enfin l'érudit désigné par suite d'une malencontreuse coquille sous le nom de Pollet s'appelait en réalité P. Pellot (p. 198). Comme on le voit, il s'agit la plupart du temps de broutilles.

Au total, cet ouvrage, qui ne dispense pas de recourir à Jaffé pour connaître les éditions anciennes ou la tradition manuscrite de tel ou tel document, réalise un équilibre très médité entre deux exigences: d'une part celle de l'exhaustivité et d'autre part celle de l'économie qui implique que ne soient pas réédités les textes toujours accessibles dans les grandes collections. Cet équilibre a pu être atteint grâce aux registres des actes délivrés à chaque destinataire. La réussite est trop patente pour qu'il soit nécessaire d'insister plus longtemps sur les mérites d'un recueil qui rendra les plus grands services aux historiens.

Michel BUR, Nancy

Nobert KAMP, *Kirche und Monarchie im staufischen Königreich Sizilien I. Prosopographische Grundlegung: Bistümer und Bischöfe des Königreichs 1194-1266. Bd. I: Abruzzen und Kampanien*, München (Wilhelm Fink Verlag) 1973, 482 S. (Münstersche Mittelalter-Schriften, B 10/I, 1).

Der Rezensent hatte die – vom Verlag vereitelte – Absicht, das »magnum opus« Kamps in seiner Gesamtheit vorzustellen. Dies erklärt, warum die Anzeige hier so spät erfolgt und auf den ersten Band beschränkt bleibt, obwohl inzwischen noch zwei weitere Bände erschienen sind. Schon der vorliegende, die Abruzzen und Kampanien behandelnde Band läßt ahnen, daß das Gesamtwerk, wenn es erst einmal abgeschlossen vorliegt, ein unentbehrliches Arbeitsinstrument für jeden Mediaevisten sein wird, der sich mit der Geschichte Süditaliens im 12. und 13. Jahrhundert befaßt. Kamp bespricht in diesem ersten Band nicht weniger als 67 Bistümer, deren Bischöfe vom späten 12. Jahrhundert bis zum Beginn der Herrschaft der Anjous in Süditalien in chronologischer Ordnung vorgestellt werden. Nur wer sich einmal etwas eingehender mit der Geschichte Süditaliens im hohen Mittelalter befaßt hat, vermag zu ermessen, welche außerordentliche Arbeitsleistung erforderlich war, um ein so umfassend angelegtes Werk vorlegen zu können, denn Kamp beschränkt sich nicht auf das Zusammentragen der